

Termes de référence de consultant opérateur de saisie pour la mise à jour des informations des bénéficiaires des activités de réponse aux chocs économiques dans le progiciel MIS

1. Contexte :

La crise en Ukraine depuis février 2022 a engendré des impacts économiques importants à travers le monde.

Les pénuries des denrées alimentaires essentielles comme le blé, l'huile s'installent petit à petit partout dans de nombreux pays. L'approvisionnement en pétrole et en gaz connaît des changements importants suite à l'embargo des exportations russes sur ces produits et cela a entraîné un emballement du prix du pétrole.

Tous ces phénomènes ont généré inévitablement une inflation galopante au niveau mondial et Madagascar n'échappe pas à la règle.

De plus, en février et mars 2022, Madagascar a été frappé par une série de catastrophes naturelles majeures notamment des cyclones tropicaux intenses ayant occasionné d'importants dégâts matériels à travers tout le pays et fait des milliers de ménages sinistrés ayant perdu leurs actifs productifs ou ayant vu leurs habitats détruits. Et avant la saison cyclonique 2021 – 2022, Madagascar a dû affronter et la grave sécheresse dans le Sud et la pandémie du Covid-19, les impacts ont été catastrophiques pour l'économie du pays. Le pays mettra des années pour se relever de ces chocs.

Très récemment à Madagascar (depuis le 11 juillet 2022), les prix à la pompe des carburants (pétrole lampant, essence, gasoil) ont connu une hausse de 44%. La spirale inflationniste des prix des carburants va entraîner ipso facto une inflation généralisée des prix dans tous les secteurs en premier lieu le transport, les produits de première nécessité, les intrants agricoles, etc.

Tout cela justifie des interventions urgentes de la part des pouvoirs publics. Le financement CERC selon le Mécanisme de Réponse Immédiate de la Banque Mondiale est alors déclenché pour soutenir les ménages les plus vulnérables à travers le pays.

Le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), gestionnaire de ce financement CERC destiné à la Protection Sociale, utilise un progiciel de gestion de la base de données du FID dénommé MIS (Management Information System) pour gérer efficacement toutes les composantes dont il a en charge. Ainsi, la saisie et la mise à jour de toutes les données relatives à la réalisation de toutes les composantes mises en œuvre par le FID dans le progiciel MIS est indispensable pour son alimentation. De ce fait, le FID fait appel à des opérateurs de saisie pour assurer ces tâches.

Ces consultants sont placés sous la supervision directe des Chargés de projet de la composante à laquelle il est rattaché et sous la coordination du Responsable de la Composante et l'appui technique du Responsable du Système d'information.

2. Prestations demandées :

Le consultant individuel assure la saisie et la mise à jour dans le système MIS de toutes les données se rapportant au programme CERC mis en œuvre par le FID. Il sera responsable de la saisie des données de 6000 ménages environ.

3. Profil minimum requis

*Niveau Bacc +2 avec au moins une (01) année d'expérience prouvée en saisie de données

OU

* *Diplôme de Baccalauréat avec au moins deux (02) années d'expériences prouvées en saisie de données*

Une formation en bureautique constituerait un atout appréciable

4. **Livrables :**

Le Consultant est tenu de rendre compte à chaque fin de journée, la situation d'avancement succinct des activités, à son Supérieur hiérarchique.

Le Consultant opérateur de saisie s'engage à livrer au FID un rapport mensuel des activités courant de la dernière semaine du mois en cours. Ce rapport sera livré en version électronique et physique. Ce rapport doit présenter les activités traitées ainsi que les anomalies constatées.

5. **Durée des prestations :**

Le contrat de l'OS est un contrat au temps passé avec paiement mensuel sur présentation et validation du livrable correspondant. La durée du contrat sera de 7 mois.

6. **Condition de travail**

Les activités du Consultant nécessite l'utilisation d'un ordinateur durant l'exécution de sa prestation. Le FID ne prend pas en charge la dotation de ce matériel. Il appartient au Consultant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la disponibilité dudit matériel.